



HANDICAP

Les CVS regroupent :

- Un collège de personnes accompagnées
- Un collège de représentants légaux et des familles
- Un collège du personnel
- Un administrateur représentant l'Adapei
- Le directeur de la structure
- D'éventuelles personnes invitées : élu local, partenaire...

Les représentants sont élus pour trois ans par leurs pairs.

Le président du CVS est élu parmi les représentants des personnes accompagnées ou des représentants légaux.

Chaque CVS se réunit au moins trois fois par an.

**Adapei de l'Ain**  
20 avenue des Granges Bardes  
Bourg-en-Bresse

04 74 23 47 11  
siegesocial@adapei01.fr

“  
On est là  
pour les  
autres

## CONSEILS DE LA VIE SOCIALE



« Nous avons un rôle d'écoute et d'accompagnement », résume Fadime Maden. « On est élus par les ouvriers. On est là pour eux », complète Flavien Emeriat.

# La parole est à vous !

Créés en 2002, les Conseils de vie sociale (CVS) sont une instance essentielle pour renforcer la participation citoyenne des personnes accompagnées. Lieu d'échanges et de concertation, cette instance consultative est une chance pour tous de faire entendre sa voix.

PAR **CHRISTOPHE MILAZZO**

Fadime Maden est une présidente de CVS fraîchement élue et motivée. Travaillant à l'ESAT\* de Nierme d'Oyonnax depuis 2011, elle a souhaité porter la voix de ses collègues. « Ils voulaient que je sois présidente, car je suis toujours derrière eux. J'ai une grande gueule ! », s'amuse-t-elle. « Je dis tout, ce qui va ou pas, mais tout en douceur. Si on ne se parle pas, ça peut être très négatif. Beaucoup veulent dire des choses, mais n'arrivent pas à l'exprimer. J'essaie d'être leur voix. » Pour elle, un bon élu au CVS doit savoir écouter, faire passer des messages, des informations dans les deux sens avec la direction de l'établissement. « Je suis très carrée. Je prends des notes pour faire remonter les informations, faciliter la communication et je ne cache rien. » Flavien Emeriat acquiesce. Pour lui, être élu au CVS a été une révélation. Cette mission lui tient à cœur depuis plus de dix ans. Il est élu au sein de l'IME\*\* Les Sapins en 2014 et, trois ans plus tard, devient vice-président. « Je suis quelqu'un qui aide beaucoup les autres. Comme j'étais en capacité de m'exprimer, on m'a dit d'aller au CVS. J'aurais aussi des groupes pour expliquer son rôle. Cette expérience m'a permis d'évoluer, de prendre confiance en moi. » À son arrivée à l'ESAT en avril 2021, il rejoint le CVS en tant que suppléant avant de devenir élu titulaire, un bonheur pour lui.

### PORTE-PAROLE

Tous les deux prennent leur fonction d'élu très au sérieux. « Je suis engagée, attentive à ce qui ne va pas », résume Fadime Maden. « On est là pour les autres. Je suis la voix des personnes plus handicapées que moi. Je ne pense pas à moi en réunion, mais à elles. » Les élus savent qu'ils doivent expliquer leur rôle à leurs collègues et être à l'écoute. « Ils ne viennent pas forcément me voir, mais je leur pose des questions, les incite à oser parler. » La présence d'un représentant des familles au CVS constitue un autre atout. « Ils s'engagent vraiment avec nous et apportent un point de vue différent », pense Flavien Emeriat.

Tous les deux espèrent continuer leur mission à long terme. « C'est très enrichissant », déclare-t-il. Pour Fadime Maden, des réunions plus fréquentes entre élus, comme celle du 27 mars (lire ci-contre), seraient un plus. « Tout le monde a pu s'exprimer à tous les stades de handicap et c'était un moyen de s'entraider. » ■

\* Établissement et service d'accompagnement par le travail  
\*\* Institut médico-éducatif

Des échanges riches et toujours dans la bonne humeur !



## RENCONTRE INTERASSOCIATIVE

# Comment faire connaître les CVS ?

Le 27 mars, plus de 90 élus aux CVS de multiples structures se sont réunis pour un temps de partage d'expérience et de réflexion.

Depuis 2021, chaque année, une rencontre interassociative entre représentants des personnes accompagnées des CVS du département est organisée sous la responsabilité du CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie). Pour l'occasion, des élus de tout le département et d'établissements gérés par l'Adapei, l'Apajh, Vivre en ville 01 et la MAS Le Villageois de Saint-Just avaient fait le déplacement à la Maison des Pays de l'Ain.

« Nous sommes tous ici pour que vous puissiez prendre la parole, dire ce que vous pensez des CVS et de la manière dont on peut faire connaître leur travail », a résumé en introduction Jean-René Marchalot de l'Apajh de l'Ain. « Il faut montrer l'importance des

CVS au quotidien dans l'expression des droits », a complété Marie-France Costagliola, présidente de l'Adapei de l'Ain. Irène, présidente du CVS du foyer de vie de Marboz, a ajouté : « Ça nous apporte une reconnaissance citoyenne en tant que personne en situation de handicap. »

### COMMENT SE FAIRE CONNAÎTRE ?

La journée a commencé par des échanges spontanés et conviviaux autour d'un petit déjeuner. Après que chaque participant se soit présenté, les élus des différentes structures se sont mélangés pour réfléchir à une question : comment mieux faire connaître le CVS ?

La première étape serait de les rendre plus visibles en

interne où tous les bénéficiaires n'ont pas forcément connaissance de leur mission. Les participants ont souligné le rôle des directions pour communiquer sur les fonctions du CVS. Ils ont insisté sur la mise en lumière des élus et de leur rôle. Plusieurs propositions ont été évoquées comme la tenue de permanences dans les structures ou l'utilisation d'outils telles que des boîtes à idées.

À l'extérieur, les élus ont prôné de renforcer la communication pour faire connaître les CVS dans la presse, auprès des mairies ou de la population. Différentes actions ont été imaginées : rencontres sur les marchés, mises en avant lors de l'opération brioches, renforcement des liens avec les élus locaux ou les associations du secteur... Toutes ces conclusions ont été soigneusement collectées pour être transmises aux élus et financeurs. ■

## Repères

### UNE CRÉATION RÉCENTE

Le premier jalon en faveur de la participation des personnes accompagnées intervient en 1985 avec la création des conseils d'établissement qui associent les bénéficiaires, familles et professionnels au fonctionnement des structures. Ensuite, la loi du 2 mars 2002 instaure les CVS afin de donner la possibilité aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins et attentes.

### POUR QUOI FAIRE ?

Les CVS sont obligatoires dans chaque structure proposant un hébergement, un accueil de jour en continu ou une activité d'aide par le travail. Ce sont des lieux de

communication, de consultation, de concertation où faire circuler les idées, formuler des demandes, recueillir des besoins et chercher des solutions.

Pendant les réunions, sont abordés le fonctionnement quotidien, le projet d'établissement, les travaux, les vacances, les repas, les transports, les sorties, les activités, la qualité de vie, les services, les pistes d'amélioration...

Tous les ans, les réflexions et les comptes-rendus de chaque instance sont analysés par la commission de suivi des CVS de l'Adapei pour identifier les demandes récurrentes et les avancées significatives.



Après le déjeuner, la journée a continué avec une visite de l'ESAT Le Pennessuy et un temps de questions avec une représentante de la MDPH.